

Extrait du EPS Académie de Lyon

http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article357

Réunions Plannings Installations Sportives de Lyon 2014

- EPS Plus - Installations Sportives -



Date de mise en ligne : jeudi 29 mai 2014

Date de parution : 16 août 2010

EPS Académie de Lyon

Dates et lieux des réunions consacrées aux plannings des installations sportives de Lyon pour l'année 2014/2015.

Afin de permettre à tous de préparer au mieux ces réunions, voici quelques informations incontournables.

1 - Pour le primaire

Les programmes pour l'école du 19 juin 2008 prévoient 108h d'EPS sur l'année (soit 3h hebdomadaires). De l'école maternelle au CM2, le professeur des écoles enseigne des compétences qui, dans leur formulation, sont proches de celles du collège et du lycée.

Prenons l'exemple des compétences recherchées au cycle 3 :

- réaliser une performance mesurée (en distance, en temps),
- adapter ses déplacements à différents types d'environnement,
- coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement,
- concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique.

Le professeur des écoles peut enseigner seul toutes les activités physiques supports nécessaires à la maîtrise de ces compétences, sauf en ce qui concerne les activités dites à taux d'encadrement renforcé. Dans ce cas, l'enseignant doit être aidé d'un adulte supplémentaire, disposant de la qualification requise et agréé par l'IA. Cet adulte est, dans la quasi-totalité des cas, un fonctionnaire territorial titulaire du cadre d'emplois d'ETAPS. Dans certains cas, cet adulte peut être seulement titulaire d'un Brevet d'Etat de l'activité concernée. Le fonctionnement de ce partenariat est régi par une convention entre la collectivité territoriale qui met à disposition ces ETAPS et l'IA.

Dans le département du Rhône, les priorités pour l'enseignement de l'EPS, rappelées par les différentes circulaires départementales, sont les suivantes :

- l'enseignement des activités aquatiques en cycle 2 (GS, CP et CE1), en vue de l'acquisition d'un savoir nager départemental qui participe à la maîtrise du milieu aquatique souhaitée par le socle commun ;
- les activités à taux d'encadrement renforcé en cycle 3 (CE 2, CM1, CM2).

2 - Pour les collèges

La priorité reste le savoir nager, mais celui-ci se construit dorénavant sur deux niveaux. Ce qui signifie, que chaque collège devra disposer d'un accès à une piscine avec autant de créneaux (1 heure) que la moitié de l'ensemble de ses divisions.

Par exemple, le collège Ampère avec 23 divisions, doit disposer de 11 à 12 créneaux en piscine.

Le programme 2008 insiste sur la nécessité d'une programmation équilibrée et variée : "Le projet pédagogique doit présenter une programmation exigeante, équilibrée et suffisamment diversifiée pour permettre aux filles comme aux garçons de réussir et d'acquérir une culture commune".

"Le niveau 2 de compétence doit être atteint dans au moins une APSA de chacun des huit groupes d'activités à l'issue du collège".

3 - Pour les LP

Réunions Plannings Installations Sportives de Lyon 2014

Le programme de 2008 indique clairement une volonté de proposer aux élèves des programmations variées : "Le projet doit organiser le parcours de formation pour que la diversité d'expériences corporelles recouvre, dans la mesure du possible, **les cinq compétences** propres à l'EPS ; trois d'entre-elles parmi les cinq constituent le degré de diversité minimum à proposer".

"il est recommandé d'offrir aux élèves de la voie professionnelle, l'accès à des expériences **moins fréquemment rencontrées**. Elles relèvent des compétences propres suivantes : se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ; réaliser une prestation corporelle, à visée artistique ou esthétique ; réaliser et orienter son activité physique en vue de l'entretien de soi".

Le programme insiste sur la nécessité d'ouvrir les programmations sur la CP2, CP3 et CP5. En cela, il apparaît que la CP3 peut être enseignée dans des gymnases de type B, des salles spécialisées, ou bien encore partager un gymnase de type C en deux.

Si l'on considère que seule la CP4, qui sera nettement moins programmée, impose pour de nombreuses activités un gymnase de type C, les autres CP ne l'imposent pas.

4 - Pour les lycée

Le programme de 2010 comme celui du LP incline à une programmation variée :

En seconde:

"A des fins de diversification et d'équilibre, il est attendu qu'au moins **trois compétences propres** à l'EPS, organisent l'offre de formation".

En première :

"Afin de répondre à l'exigence de disposer de compétences attendues de niveau 3 dans cinq APSA représentatives de cinq compétences propres, **elle doit compléter l'offre de la classe de seconde**. Elle permet également, pour certaines d'entre elles, d'atteindre le niveau 4 de compétence attendue."

En terminale:

"La classe terminale constitue la fin du parcours de formation du lycéen. Dans **trois APSA représentatives de trois compétences propres différentes**, le niveau 4 de compétence attendue est exigé et le niveau 5 peut être visé pour certaines d'entre-elles."

On peut là aussi, faire les mêmes remarques que pour le LP et proposer d'investir au mieux les gymnases de type B et les salles spécialisées (danse, musculation, évolution) ou de partager en deux les gymnases de type C.

Quelques règles de bon fonctionnement lors des réunions

Chaque planning est découpé en 3 périodes et l'on traite les périodes par ordre chronologique.

Tout d'abord, les utilisateurs qui veulent libérer des créneaux se manifestent, soit pour rendre complètement un créneau, soit pour le mettre en location. Il est alors prêté pendant 1 an et sera totalement libéré après deux ans de non utilisation.

En cas **d'absence du coordonnateur** d'un établissement qui dispose de créneaux en location, ceux-ci seront automatiquement libérés.

Les créneaux libérés sont alors proposés aux utilisateurs.

Nous prenons alors l'ensemble des demandes et les créneaux sont attribués selon plusieurs critères :

Réunions Plannings Installations Sportives de Lyon 2014

L'établissement est reconnu comme étant très déficitaire sur le plan des installations

- Le nombre d'élèves de l'établissement
- Les priorités liées aux textes officielles, comme le niveau 2 en natation pour les collèges
- Les situations exceptionnelles qui touchent les installations utilisées régulièrement par un établissement

La ville de Lyon met à disposition un nombre de créneaux très inférieur à la demande et de ce fait la plupart des demandes ne pourront être satisfaites. Nous tenons, dans la mesure du possible à satisfaire le plus grand nombre d'utilisateurs, mais chacun doit bien comprendre que cela reste très difficile.

Nous vous conseillons vivement de **préparer ces réunions** en amont et pour les établissements de grande taille de venir à deux collègues. Cette préparation doit s'effectuer à partir des informations inscrites sur les plannings en lignes.

La liste complète des installations sportives de Lyon est disponible sur le site EPS de l'académie de Lyon : http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article224

ATTENTION, les dates et lieux des réunions peuvent changer à tout moment en cas de réquisition de salle. Si une modification intervient, elle sera signalée dans cet article.

<dl class='spip_document_1599 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Dates et lieux des reunions de juin 2014